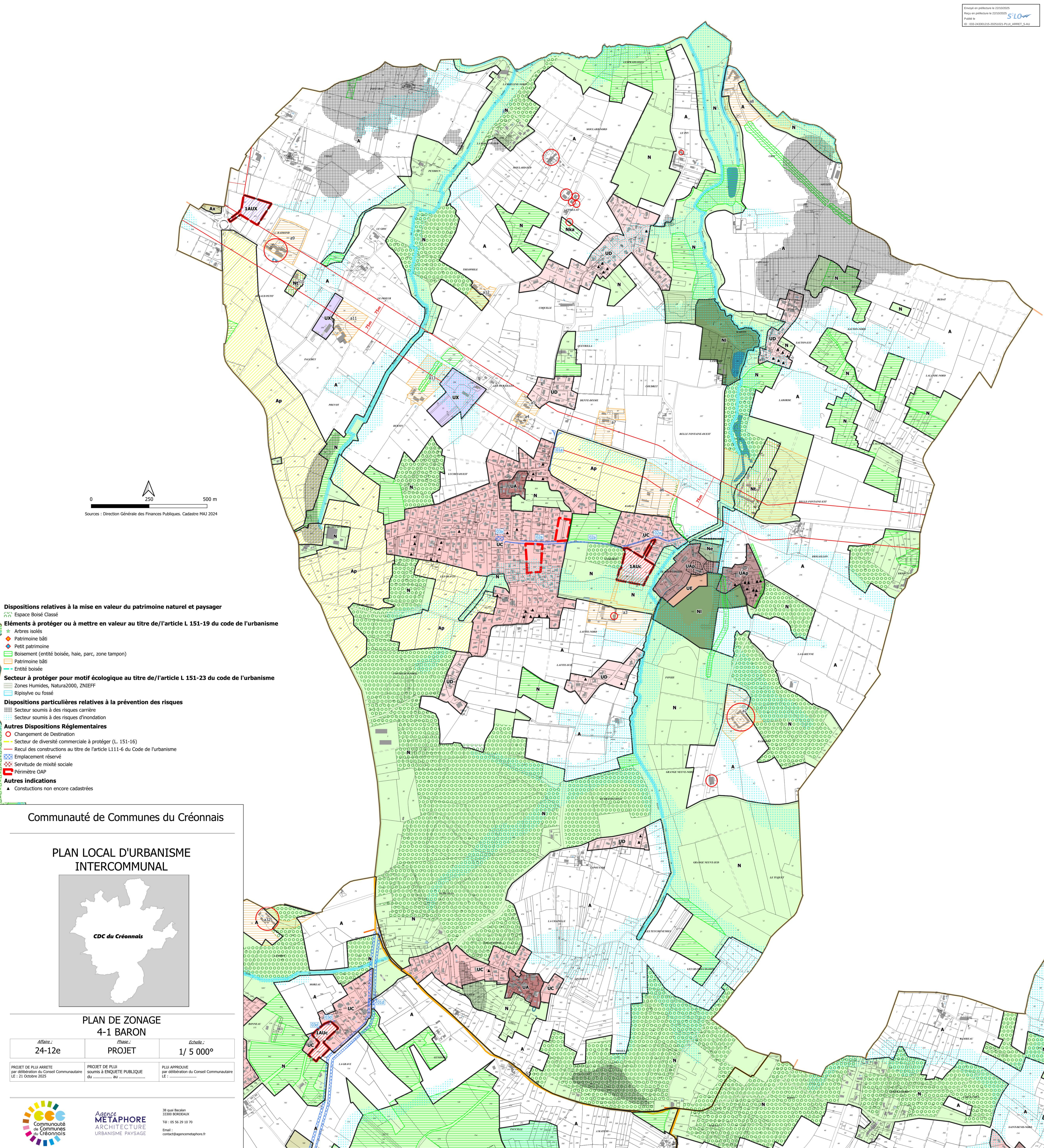




Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

- Espace Boisé Classé
- Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de/l'article L 151-19 du code de l'urbanisme
- Arbres isolés
 - Patrimoine bâti
 - Petit patrimoine
 - Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
 - Patrimoine bâti
 - Entité boisée

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de/l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF
- Ripisylve ou fossé

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteur soumis à des risques carrières
- Secteur soumis à des risques d'inondation

Autres Dispositions Réglementaires

- Changement de Destination
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale
- Périmètre OAP

Autres indications

- Constructions non encore cadastrées

Communauté de Communes du Créonnais

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
4-1 BARON

Affaire :	Phase :	Echelle :
24-12e	PROJET	1/ 5 000°
PROJET DE PLUJ ARRÊTÉ par délibération du Conseil Communautaire du 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUJ soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 21 Octobre 2025	PLUJ APPROUVÉ par délibération du Conseil Communautaire le 21 Octobre 2025



Agence
MÉTAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

38 quai Bacalan
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@agencemetaphore.fr